



**ATTESTATION D'ASSURANCE
RESPONSABILITÉ DÉCENNALE**
Fonctionnant selon les règles de la capitalisation

Contrat ASSURANCE CONSTRUCTION
des professionnels du bâtiment

ATTMPBIP

STORES ET FERMETURES DU PRARION
97 CHEMIN DU POIRIER
BP 44
74170 ST GERVAIS LES BAINS



Attestation valable * pour tout chantier ouvert entre le 01/01/2016 et le 31/12/2016

BPCE IARD atteste que le client STORES ET FERMETURES DU PRARION est assuré sous le numéro 174089464 A 001 et qui exécute des travaux de construction dans le cadre des activités suivantes :

- 4714 POSEUR DE STORES*****
- 3606 SERRURIER METALLIER Travaux de charpente exclus.*****

Se référer à l'annexe jointe avec ce document pour les activités tolérées.

est garanti, lorsque sa responsabilité découlant des articles 1792 et 1792-2 du code civil est engagée, par un contrat conforme aux dispositions légales et réglementaires relatives à l'assurance obligatoire dans le domaine de la responsabilité décennale. Sont comprises :

- la garantie effondrement avant réception,
- la garantie de bon fonctionnement des éléments d'équipement dissociables,
- la responsabilité civile du client dans le cas où celle-ci serait engagée en qualité de sous-traitant vis à vis du locateur d'ouvrage titulaire du marché ou d'un autre sous-traitant, dans les conditions et limites posées par les articles 1792 et 1792-3 du code civil et les textes légaux ou réglementaires pris pour leur application.

Ces garanties sont accordées aux conditions complémentaires et cumulatives suivantes :

Pour des interventions sur des chantiers dont le coût total prévisionnel de construction tous corps d'état HT, y compris honoraires, déclaré par le maître d'ouvrage, n'est pas supérieur à 15 000 000 €.

Lorsque le marché du client (hors taxes) ne dépasse pas 600 000 €

Pour des travaux de technique courante, c'est-à-dire :

- des travaux de construction répondant à une norme homologuée (NF DTU ou NF EN) ou à des règles professionnelles figurant sur l'annexe 2 de la liste C2P. (1)
- des procédés ou produits ayant fait l'objet au jour de la passation du marché :
 - d'un Agrément Technique Européen (ATE) bénéficiant d'un Document Technique d'Application (DTA) ou d'un Avis Technique (ATec), valides et non mis en observation par la C2P au jour de la passation du marché (2)
 - d'une Appréciation Technique d'Expérimentation (ATEX) avec avis favorable
 - d'un Pass'innovation « vert » en cours de validité

(1) Les Règles professionnelles figurant sur l'annexe 2 de la liste C2P (Commission Prévention Construction de l'Agence Qualité Construction) sont consultables sur www.qualiteconstruction.com.

(2) Les communiqués de la C2P sont accessibles sur le site de l'Agence Qualité Construction (www.qualiteconstruction.com).

En dehors de l'une de ces limites, l'assuré doit déclarer le chantier concerné à son assureur.



N° de client : 174089464 A
Nom : STORES ET FERMETURES DU

ANNEXE DE L'ATTESTATION D'ASSURANCE

COMPLÉMENT SUR VOS ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

3606 SERRURIER METALLIER :

Cette activité comprend les travaux de :

- POSE DE MENUISERIES EXTERIEURES TOUS MATERIAUX
- ISOLATION THERMIQUE ET/OU ACCOUSTIQUE INTERIEURE
- POSE DE PLAQUES DE PLATRE
- POSE DE FERMETURES ET PROTECTIONS SOLAIRES INTEGREES OU NON AUX MENUISERIES EXTERIEURES
- pose de chassis de toit et puits de lumière,
- pose de clôtures et portails quel que soit le matériau,
- réalisation de faux plafonds et plafonds suspendus,
- pose de planchers techniques,
- pose de bardages,
- fabrication et pose d'éléments de ferronnerie du bâtiment,
- application de peinture anti-rouille en atelier ou sur site, en prestation accessoire et/ou complémentaire de la construction d'un ouvrage de serrurerie métallerie,
- raccordement d'éléments motorisés de menuiserie sur l'installation électrique existante

La présente annexe est indissociable de l'attestation d'assurance éditée ce même jour et ne saurait être appréciée isolément. Ces documents valent ensemble présomption simple d'assurance pour les seules périodes indiquées et ne peuvent engager BPCE IARD en dehors des limites précisées par les clauses et conditions du contrat auquel ils se réfèrent et dont l'assuré a pris connaissance.



ATTESTATION D'ASSURANCE

ATTMCEIP



STORES ET FERMETURES DU PRARION
97 CHEMIN DU POIRIER
BP 44
74170 ST GERVAIS LES BAINS

Valable * pour la période du 01/01/2016 au 31/12/2016

Contrat Multirisque Professionnelle : 74089464 A 001

BPCE IARD atteste que le client STORES ET FERMETURES DU PRARION est titulaire à ce jour du contrat référencé ci-dessus pour les activités suivantes :

- POSE DE STORES SANS TMB
- SERRURIER METALLIER Travaux de charpente exclus.

Se référer à l'annexe jointe avec ce document pour les activités tolérées.

Ce contrat garantit, dans la mesure des maxima ci-après indiqués, les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile qu'il peut encourir en raison des dommages corporels, matériels ou immatériels causés aux tiers.

EVENEMENTS GARANTIS	MONTANT MAXIMUM DES GARANTIES PAR SINISTRE sauf Exception
RESPONSABILITE CIVILE AVANT LIVRAISON DE BIENS ET/OU RECEPTION DE TRAVAUX	
Tous dommages confondus (corporels, matériels et immatériels consécutifs) DONT : <ul style="list-style-type: none">- Dommages corporels- Dommages matériels garantis et immatériels consécutifs y compris lors de foires, salons, expositions... en raison d'occupation de locaux à titre précaire EXCEPTION : <ul style="list-style-type: none">- Dommages aux biens confiés survenus dans l'enceinte de l'entreprise- Vol par les préposés	4 573 471 € 4 573 471 € 1 524 491 € dont 152 450 € pour les dommages immatériels 15 245 € dont 763 € pour les espèces, billets de banque, titres, pierres précieuses, perles, bijoux, métaux précieux 15 245 €



N° de client : 174089464 A MPB 001
Nom : STORES ET FERMETURES DU

ANNEXE DE L'ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ DÉCENNALE



COMPLÉMENT SUR VOS ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

3606 SERRURIER METALLIER :

Cette activité comprend les travaux de :

- POSE DE MENUISERIES EXTERIEURES TOUS MATERIAUX
- ISOLATION THERMIQUE ET/OU ACCOUSTIQUE INTERIEURE
- POSE DE PLAQUES DE PLATRE
- POSE DE FERMETURES ET PROTECTIONS SOLAIRES INTEGREES OU NON AUX MENUISERIES EXTERIEURES
- pose de chassis de toit et puits de lumière,
- pose de clôtures et portails quel que soit le matériau,
- réalisation de faux plafonds et plafonds suspendus,
- pose de planchers techniques,
- pose de bardages,
- fabrication et pose d'éléments de ferronnerie du bâtiment,
- application de peinture anti-rouille en atelier ou sur site, en prestation accessoire et/ou complémentaire de la construction d'un ouvrage de serrurerie métallerie,
- raccordement d'éléments motorisés de menuiserie sur l'installation électrique existante

La présente annexe est indissociable de l'attestation d'assurance responsabilité décennale éditée ce même jour et ne saurait être appréciée isolément. Ces documents valent ensemble présomption simple d'assurance pour les seules périodes indiquées et ne peuvent engager BPCE IARD en dehors des limites précisées par les clauses et conditions du contrat auquel ils se réfèrent et dont l'assuré a pris connaissance.